VILLE DE GRAGNAGUE
Haute-Garonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Gragnague

Par arrêté n° **38 /2022** en date du **30 mai 2022**, le Maire de Gragnague a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique unique** sur le projet de **modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** pour une durée de **31** jours consécutifs à compter du **VENDREDI 17 JUIN - 14 h 00 JUSQU'AU LUNDI 18 JUILLET 2022- 18 h 00, inclus.**

Monsieur Claude AVARO – pharmacien général inspecteur, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par décision n° E22000069/31 du 24/05/2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces de chacun des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête distinct à la procédure, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville pendant 31 jours consécutifs du **VENDREDI 17 JUIN - 14 h 00 JUSQU'AU LUNDI 18 JUILLET 2022- 18 h 00, inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, c'est à dire Lundi 14h00-19h00, mardi 14h00-18h00, mercredi 14h00-18h00, jeudi 9h00-12h30/13h30-19h00 et vendredi 14h00-18h00

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquêtes ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Mairie, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@gragnague.fr** en indiquant en objet du courriel « *Observations PLU pour le commissaire enquêteur* ».

Les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que ceux de l'Autorité Environnementale et de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ; seront joints au dossier d'enquête publique.

Les observations adressées par écrit ou par courriel au Commissaire-Enquêteur seront annexées au registre d'enquête.

Des informations sur les projets soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire responsable des projets, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@gragnague.fr** en indiquant en objet du courriel « *Demande d'informations – modification n° 05 du Plan Local d'Urbanisme* ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Mairie de Gragnague dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : **https://www.gragnague.fr/**.

La Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la Mairie de Gragnague sise **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**, les jours et horaires suivants :

- **Vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 18h00,**
- **Samedi 09 juillet 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **Lundi 18 juillet 2022 de 14h00 à 18h00.**

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Ville, durant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, la commune de Gragnague statera sur le projet de modification n°5 du Plan local d'urbanisme de Gragnague au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

A Gragnague le 30 mai 2022
Le Maire,
Daniel CALAS